

Acte publié le
15 OCT. 2025

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 13 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 23 Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOUP, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Michel LAGIER, Jean-Claude JAUNEAU, Anne-Virginie POUSSE, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Laurence MEUNIER, Nadine MAZZA, Christel DECATOIRE, Virginie BLAISON, Fanny LEBAYLE, Emeric MOREL, Eliane BERTIN, Hugues JEANTET, Marc ZIOLKOWSKI, Clément PERRIER

Absents excusés : Olivier BAREILLE, Béatrice BOULANGE, Jean-Marc CHAPPAZ, Renée TORRES, Anne-Marie MATHIEU, Gérard BOURGEAT

Pouvoirs : 6 Olivier BAREILLE à Pierre GRATALOUP
Béatrice BOULANGE à Fabienne TOURAINE
Jean-Marc CHAPPAZ à Jean-Claude CORBIN
Renée TORRES à Clément PERRIER
Anne-Marie MATHIEU à Marc ZIOLKOWSKI
Gérard BOURGEAT à Hugues JEANTET

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

Date de la convocation et de son affichage : 7 octobre 2025

Délibération n° 10

Délibération n° 063/2025 – Subvention à l'association des classes en 6

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Grézieu-la-Varenne soutient activement le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt local ou à l'occasion de l'organisation d'une action.

Après examen du dossier de demande de subvention présenté par l'association des classes en 6, qui organisera, notamment en 2025, la traditionnelle soirée « Beaujolais Nouveau », il est proposé de lui attribuer une subvention de 2 000,00 € pour l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 014/2025 du 19 février 2025, relative au vote du budget primitif 2025,

CONSIDÉRANT l'intérêt local des festivités organisées par l'association,

OUI l'exposé,

Après en avoir délibéré,

ACCORDE une subvention de 2 000,00 € à l'association des classes en 6 pour l'année 2025.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65748 du budget principal 2025 de la commune.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER

Maire de Grézieu-la-Varenne

